

## Compte rendu du Conseil Municipal du 7 janvier 2020

Présents : BARBAZ Régis, PERROUX Jean-François, PESENTI Patrick, DONJON Gérard, NOWOTNY Dominique, BARBAZ Damien, MASNADA Véronique, SCHWARTZMANN Hervé, ANSARD Jacqueline, GAILLARD Bertrand

Excusée : GALLICE Danielle

### Fusion des syndicats des eaux

Suite à l'évolution récente de l'article 5 de la loi Engagement et Proximité permettant dorénavant aux communes de s'opposer valablement au transfert, au 1er janvier 2020, de la compétence eau potable à Communauté de Communes Coeur de Savoie, il n'est donc plus utile de fusionner les deux syndicats des eaux La Rochette et Chamoux sur Gelon.

Le Conseil Municipal décide de retirer la délibération n° 16-2019 du 25 octobre 2019 autorisant la fusion.